



Liberté - Egalité - Fraternité

La devise de la République, doit bien être notre boussole quotidienne, qui plus est dans le contexte actuel perturbé, chahuté ...

- **La liberté de chacun** ne signifie pas pour autant qu'on puisse individuellement « s'arranger », « s'adapter »,... avec la réglementation qui s'applique à tous. Et selon le bon vieil adage : **Nul n'est censé ignorer la loi**, le Maire et l'équipe municipale ont, par délégation du Préfet et de l'Etat, l'obligation de la faire respecter.
- **Egalité** : l'égalité de traitement des citoyens et **l'intérêt général** c'est ce qui guide l'action municipale tout au long de l'année. Cela semble quelquefois un peu abstrait pour certains.
- **Fraternité** : un des premiers piliers de cette fraternité est **le respect de l'autre**. Ensuite vient **l'écoute**, puis le dialogue, etc

Notre quotidien et la vie en collectivité seraient tellement plus faciles et agréables si chacun faisait siens ces quelques préceptes fondamentaux de notre République.

La carte scolaire 2023-2024 qui vient de nous être communiquée, fait état de :

- L'ouverture d'une classe de maternelle. Nous retrouverons donc nos 3 classes.
- La fermeture d'une classe élémentaire, malgré l'arrivée plus que probable d'enfants en cours d'année scolaire.

A la prochaine rentrée, nous accueillerons environ 195 / 200 enfants répartis sur 8 classes.

Les travaux d'apaisement de la circulation, se poursuivent. Ceux du secteur du Revollet sont en voie d'achèvement. Les concertations sur les secteurs : Cinquin, Bourg, Métras, ... vont s'échelonner au fil des mois prochains.

Pour rappel, en cette période de printemps, **l'élagage et l'entretien au droit des propriétés**, quelles qu'elles soient, demeurent **une obligation du propriétaire**. Cela vaut pour les végétaux comme pour les matériaux, (graviers, ... qui ne doivent pas se retrouver sur l'espace public).

La rénovation énergétique du gymnase arrive à son terme avec le remplacement du système de chauffage fioul par un dispositif avec des pompes à chaleur. Il nous faudra un an pour vérifier que les objectifs d'économies sont atteints.

Le plan de sobriété énergétique se poursuit. : mise en place, dernièrement, de l'extinction, après 22 h 00, de 37 points lumineux sur les 140 de la commune. Les autres ayant un abaissement de puissance de 50%.

Les projets d'urbanisme sont des dossiers longs et complexes. Depuis l'approbation du PLUi en janvier 2020, puis les séquences études et administratives, **les projets sur les différentes OAP** (Opération d'Aménagement et de Programmation) **arrivent progressivement en phase active** : Le Petit Bois, Côté Bosquet, les Terrasses de la Fontaine. Les projets : Le Ruisseau et l'extension de la zone artisanale de Chaplanière, devraient émerger prochainement.

Sous maîtrise d'ouvrage de Bièvre Isère, les travaux complexes de mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales approchent de leur terme. Nous remercions, les riverains, les commerçants, les usagers de leur patience et de leur compréhension.

Profitons de l'été qui arrive, de notre cadre de vie rural, de la dynamique commerciale, associative,... pour sortir de cette sinistrose ambiante.

Votre Maire
Martial SIMONDANT

LE CHANTIER DE MISE EN SÉPARATIF

Le chantier de mise en séparatif eaux pluviales / eaux usées sur le secteur rue du Centre, rue des Mitrons, rue des Coquetiers et rue du Métras arrive à son terme.

Ces travaux ont été indispensables pour plusieurs raisons :

- Dans le système unitaire, les eaux de ruissellement chargées de graviers nuisaient au bon fonctionnement des installations de transport et de traitement des eaux usées.
- La dilution des effluents a un impact négatif sur leur traitement.
- Le risque de débordement vers le milieu naturel en cas de pluies abondantes était à éviter.

Pour rappel : ces travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Bièvre Isère et la maîtrise d'oeuvre du bureau d'études BEAUR. La communauté de communes prend en charge le financement des travaux concernant les eaux usées dont elle a la compétence et la commune celui des eaux pluviales.

L'entreprise GACHET s'est efforcée de mettre à profit les périodes de congés pour éviter d'impacter les transports scolaires.

Ce chantier a été complexe en raison de l'encombrement des réseaux souterrains et la présence de la canalisation du ruisseau qui traverse le village. La mairie a saisi l'opportunité de ces travaux pour faire effectuer un curage de cette canalisation.

Coût de l'opération : Bièvre Isère : 302 294 € HT, Commune d'Artas (eaux pluviales) : 137 555 € HT
Participation financière aux travaux en domaine privé : 1/3 particulier, 1/3 commune, 1/3 Bièvre Isère
Les particuliers ont un délai de deux ans pour réaliser leur raccordement aux réseaux.



Repérage des différents réseaux souterrains après détection.



Curage de la canalisation du ruisseau ... entartrée !



OBLIGATION DU TRI À LA SOURCE DES BIO-DÉCHETS AU 1ER JANVIER 2024

Vous avez peut-être entendu dans les médias, que d'ici le 1er janvier 2024, conformément à la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, tous les foyers devront être équipés d'une solution pour écarter les déchets alimentaires et les déchets verts de nos ordures ménagères résiduelles.

L'arrivée du printemps est le bon moment pour se mettre au compostage.

Composter ses déchets permet de produire son propre amendement et nourrir son jardin. Une grande partie de nos déchets de cuisine et de jardin peuvent être mis dans le composteur et ainsi réduire de 30% nos ordures ménagères ! C'est autant de camions de moins sur les routes et de déchets qui n'encombreront pas le centre d'enfouissement de Penol.

Pour les particuliers disposant d'un jardin, vous pouvez commander un composteur en plastique recyclé ou en bois au SMICTOM de la Bièvre via ce lien : <http://sictom-bievre.fr/blog/les-composteurs-sont-disponibles/>



Afin de ne pas oublier ceux qui ne disposeraient pas d'un coin de verdure, le SMICTOM de la Bièvre propose aux habitants de se regrouper pour installer un site de compostage partagé. Si vous êtes intéressé, vous pouvez devenir référent. Vous serez formés et suivis par un maître composteur, participerez au fonctionnement du site et aiderez au développement du lien entre les habitants utilisateurs du site.

Vous trouverez quelques conseils sur la gestion d'un composteur à l'adresse suivante :

<http://guides-composteurs-bievre.over-blog.com>



UN BISTROT MÉMOIRE AVEC CO-LIBREE 38

Le Bistrot Mémoire est un lieu d'accueil et d'accompagnement des personnes vivant avec des troubles de la mémoire ainsi que de leurs aidants, proches et professionnels. C'est un lieu ouvert à tous permettant de se rencontrer, s'exprimer, dialoguer librement, partager ses interrogations et ses difficultés dans un climat de détente et de convivialité sans inscription préalable. Des professionnels et une équipe de bénévoles assurent l'accueil.

Des séances sont proposées les vendredis après-midi (semaines paires) de 14h30 à 16h30 au salon de Thé Milia, 2 rue de la Gervonde à Saint Jean de Bournay.

Renseignements :

Association Co-Libree 38

Au 06 04 65 85 58 ou au 06 84 99 91 61



LE MARCHÉ SE DYNAMISE !



Le marché communal se porte bien et continue à se dynamiser avec de nouveaux commerçants et animations.

A partir du 22 avril et jusqu'au 6 mai inclus, un troc de végétaux est organisé.

Vous pourrez échanger vos plantes, boutures, graines et astuces de jardinage...

A partir du 22 avril, Mr DECORDE tiendra son étalage de confiture, compote, jus de fruits, ... pour sublimer vos papilles !



CCAS : NOUVELLES RECRUES

Suite à la démission de deux membres nommés du conseil d'administration du CCAS, il a été procédé au remplacement par Mme Pascale PEYROLA et Mme Fabienne ROSTAING. Nous remercions les personnes bénévoles au sein du CCAS pour leur investissement et leur implication.

BIENVENUE

Calendrier des fêtes 2023

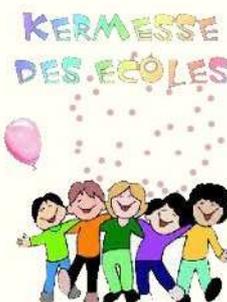
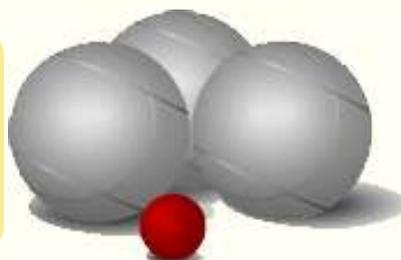


Mai

Lundi 1er : Journée Citoyenne au stade avec ABC/Trait Union Artasien/Sou des écoles/
Gymnastique Volontaire/Petite colline
Lundi 8 : Commémoration FNACI et mairie au monument aux morts
Samedi 13 : Repas des aînés de la mairie et CCAS
Dimanche 14 : Rallye VTT du Sou des écoles au stade

Juin

Samedi 3 : Concours de pétanque de GMA sur la place du 19 mars
Samedi 3 : Marché et animation le soir de Je t'aime à l'Artasienne
Vendredi 9 : Courseton du Sou des écoles au stade
Dimanche 25 : Vide grenier de Fil d'Artas à la salle de Chaplanière



Juillet

Samedi 1er : Kermesse du Sou des écoles au gymnase



Août

Samedi 5 et dimanche 6 : Vogue et bal par Les conscrits sur la Place du 19 mars
Samedi 5 : Marché de producteurs locaux de Je t'aime à l'Artasienne au village
Dimanche 6 : Concours de pétanque par Les conscrits sur la Place du 19 mars
Lundi 7 : Cochon à la broche, soirée foraine, scène musicale de Je t'aime à l'Artasienne sur la Place du 19 mars

Manifestations à la Grange Chevrotière proposées par Mémoire et Patrimoine

Vendredi 5 mai : Conférence « Femmes remarquables », Louis-Pascal JACQUEMOND, historien
5 au 20 août : Exposition artistique : (peinture : Académie des peintres de Montchat, sculpture métal: Gilbert CAVEL, marqueterie de paille : Laura LEONETTI)
16 sept. au 1er octobre : Exposition Peintres du terroir : Jean DREVON et Jean-Paul GAUTIER
14 au 29 octobre : Exposition « Pompiers d'Artas »
11 au 26 novembre : Exposition « Portraits pour mémoire », Claude Furminieux



Pour suivre l'actualité de
votre commune :

Scannez-les !!!



Panneau
Pocket

